



## **Atelier régional préparatoire sur le financement de la biodiversité et la mobilisation des ressources pour l'appui du cadre mondial pour la biodiversité après 2020 en Afrique francophone**

**06-08 Novembre 2019**

**RAPPORT FINAL**

Novembre 2019

**Mentions légales**

En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral à réaliser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Consultant, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la GIZ.

**Publié par**

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Programme de maintien de la Biodiversité et Gestion durable des Forêts (BGF)

Concession COTEX,

63, Av. Colonel Mondjiba, Ngaliema

Kinshasa/ RD Congo Tél : +243 (0) 992902624 / +243 (0) 818591632

Email : [martijn.terheegde@giz.de](mailto:martijn.terheegde@giz.de)

Internet : [www.giz.de](http://www.giz.de)

**Partenaires congolais:**

Felix Credo LILAKAKO MALIKUKA

**Responsables**

Danièle Fouth, Chef de composante « Conditions Cadres »

Ina SPEY, Conseiller technique Junior BGF

**Composante**

Conditions Cadres

**Contractant**

Félix LILAKAKO MALIKUKA

**Auteur**

Felix Credo LILAKAKOMALIKUKA

**Contributions****Photo de Couverture**

Ina Spey, BGF/GIZ

**Lieu et date de l'Intervention**

Kinshasa, Novembre 2019

**Bureau et date de publication**

BGF/GIZ Kinshasa, Novembre 2019

## Résumé

L'atelier régional préparatoire sur le financement de la biodiversité et la mobilisation des ressources pour l'appui du cadre mondial pour la biodiversité après 2020 en Afrique francophone organisé à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, est un événement qui vise à fournir une plateforme pour les représentants et les principales parties prenantes des pays partenaires en Afrique francophone, en vue d'échanger et de discuter des expériences récentes et des développements en matière de financement de la biodiversité et de mobilisation des ressources.

Organisé par la GIZ de la coopération allemande au développement, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique et l'Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN) du PNUD, cet atelier était placé sous l'égide du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de RDC.

Cet atelier s'est adressé aux points focaux nationaux CDB, points focaux pour la mobilisation des ressources, représentants des Ministères des finances ou d'institutions comparables, représentants du secteur privé et des organisations de la société civile, ainsi qu'à ceux de la coopération internationale de vingt différents pays de l'Afrique francophone.

Cet événement était également une opportunité pour les participants de partager leurs attentes à l'égard de l'atelier consultatif mondial sur la mobilisation des ressources, qui sera organisé en janvier 2020 en Allemagne afin d'éclairer le processus intergouvernemental global d'élaboration du cadre mondial pour la biodiversité après 2020, y compris sa composante mobilisation des ressources.

Le présent rapport présente le résumé des échanges de cet événement consécutivement aux termes de référence y afférents.

## Table des Matières

Résumé.....	3
Des abréviations.....	5
De l'introduction.....	6
De l'organisation de l'atelier .....	7
Session 1 : Ouverture et introduction.....	9
Session 2 : Etat et attentes de la biodiversité .....	12
Session 3 : Définition du concept : Financement durable de la biodiversité .....	14
Session 4 : Financement de la biodiversité et mobilisation des ressources à l'appui du cadre mondial pour la biodiversité après 2020 .....	17
Session 5 : Financement de la biodiversité et solution de mobilisation des ressources .....	19
Du partage d'expériences et pratiques des pays et des organisations .....	21
Session 6 : Bilan et perspectives .....	27
Clôture .....	32
Références.....	33

## Des abréviations

AP	Aires Protégées
APAC	Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire
BAD	Banque Africaine pour le Développement
BGF	Programme de maintien de la Biodiversité et Gestion Durable des forêts
BIOFIN	Initiative pour la finance de la biodiversité
BND	Budget National de Développement
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CdP	Conférence des parties
CEFDHAC	Conférence pour les Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DDD	Direction du Développement Durable
EES	Evaluation Environnementale et Sociale
EIE	Etude d'Impact Environnemental
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FTNS	Fondation pour le Tri-National Sangha
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IPBES	Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
ODD	Objectifs pour le Développement Durable
PACL	Population Autochtone et Communautés Locales
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
PPP	Partenariat Public et Privé
RDC	République Démocratique du Congo
REJEFAC	Réseau des Jeunes leaders pour la gestion durable des Ecosystèmes forestiers et humides d'Afrique Centrale
REFADD	Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
REPAR	Réseau des Parlementaires d'Afrique Centrale
SPANB	Stratégie et Plan d'action national de la biodiversité
TdR	Termes de référence

## De l'introduction

### Justification de l'atelier

En vue de préparer la participation des Etats francophones à l'atelier consultatif mondial qui sera organisé par la CDB en début d'année 2020, les pays d'Afrique francophone se sont retrouvés à Kinshasa en novembre 2019 pour réfléchir sur le financement de la biodiversité et la mobilisation des ressources en Afrique francophone. L'événement porté par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la RDC avait réuni les représentants des institutions étatiques, du secteur privé, de la société civile, des universités, + un consultant de Maroc + un consultant de Canada ainsi que des partenaires techniques et financiers (GIZ, BIOFIN, UE, PNUD).

### Objectifs de l'atelier régional

Cet atelier régional avait pour objectif de fournir une plateforme pour un brainstorming informel afin de développer et d'échanger des idées et des approches pour la mobilisation des ressources pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Il s'est agi spécialement de :

- ✓ Partager les attentes à l'égard de l'atelier consultatif mondial qui sera organisé par le Secrétariat de la CDB au début de l'année 2020 et se préparer en conséquence ;
- ✓ Impliquer les parties prenantes et apporter leurs connaissances dans le processus de discussion post-2020 ;
- ✓ Aligner les connaissances sur les concepts et principes de base qui sous-tendent le financement de la biodiversité ;
- ✓ Se familiariser avec les outils de planification et de gestion stratégique du financement de la biodiversité ;
- ✓ Partager les expériences et apprendre des exemples concrets d'expériences et de meilleures pratiques de financement de la biodiversité ;
- ✓ Identifier des solutions évolutives de mobilisation des ressources.

C'est dans ce contexte que la GIZ à travers son Programme de maintien de la biodiversité et gestion durable de la forêt en RDC (BGF) a sollicité le service d'un consultant pour le rapportage de cet atelier régional qui s'est tenu au Salon Kasai du Pullman hôtel de Kinshasa du 06 au 08 novembre 2019.

## De l'organisation de l'atelier

L'atelier sous-régional sur le financement de la biodiversité et la mobilisation des ressources en Afrique francophone s'est déroulé durant trois journées et a porté sur sept sessions, portant respectivement sur : l'ouverture et introduction de l'atelier (session 1), état et tendances de la biodiversité (session 2), définition du contexte : Financement durable de la biodiversité (session 3), financement de la biodiversité et mobilisation des ressources à l'appui du cadre mondial pour la biodiversité après 2020 (session 4), financement de la biodiversité et solutions de mobilisation des ressources (session 5), bilan et perspectives (session 6) et la clôture de l'atelier (session 7).

**Ouverture et introduction** : essentiellement introductive, cette session a permis aux participants venus de divers horizons de se familiariser et de formuler leurs attentes sur cet atelier. Elle a également permis aux participants de passer en revue les différents objectifs de cet événement régional. La session était également l'occasion pour le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable de la RDC ainsi que le Conseiller Technique Principal du Programme BGF de la GIZ de s'exprimer sur les objectifs et les attentes de cette activité.

**Etat et tendances de la biodiversité** : cette session a permis aux participants d'échanger autour de l'état et la tendance de la biodiversité et des services écosystémiques en Afrique, notamment en partant de l'évaluation régionale de l'IPBES et des 6<sup>ième</sup> rapports nationaux présentés par les Etats africains au secrétariat de la CDB. Les échanges ont porté sur les atouts naturels de l'Afrique, les pressions qu'ils subissent, ainsi que sur les besoins de l'Afrique dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

**Définition du contexte : Financement durable de la biodiversité** : cette session a permis de présenter le Programme PNUD BIOFIN (Initiative pour la finance de la biodiversité), entant que partenariat de collaboration mondial qui vise à élaborer et mettre en œuvre une méthodologie fondée sur des données probantes pour améliorer les résultats en matière de biodiversité grâce à la finance et à l'économie. Les participants ont notamment pris connaissance des données sur les financements de la biodiversité à l'échelle mondiale et l'approche BIOFIN. Les débats ont tourné autour de la nécessité de voir les plans de financement de la biodiversité aller au-delà de la mobilisation de ressources supplémentaires et sur le cadre méthodologique proposé par BIOFIN qui inclus quatre résultats en matière de financement : générer des revenus, réaligner les dépenses, assurer une meilleure exécution et éviter les futures dépenses.

La session a également permis à la GIZ de présenter un outil qu'elle a développé pour *analyser l'intégration de la biodiversité*. Cette intégration de la biodiversité pourrait être analysée à travers les cinq dimensions à savoir : *les dispositions institutionnelles, les thèmes, l'ancrage dans la société, les instruments et les ressources financières*. Cela est un outil d'analyse et non de solution pour assurer une analyse et un suivi plus systématique et par là une meilleure intégration de la biodiversité dans des secteurs.

**Financement de la biodiversité et mobilisation des ressources à l'appui du cadre mondial pour la biodiversité après 2020** : la présentation transmise par le Secrétariat de la CDB a mis en lumière le processus post-2020 et les avancements sur la mobilisation des

ressources. Les participants ont pris connaissance du processus vers le cadre mondial post-2020, des progrès réalisés jusque-là dans les discussions relatives au cadre mondial post 2020 et des prochaines étapes. S'agissant de la mobilisation des ressources qui devra faire partie intégrante du cadre mondial pour la biodiversité post-2020, le Secrétariat de la CDB a présenté le calendrier, les membres du groupe de travail mis en place lors de la COP 14 et invité les participants à formuler des messages à leur attention.

**Financement de la biodiversité et solutions de mobilisation des ressources :** les participants ont bénéficié des échanges autour des conditions cadres pour une durabilité financière, sur la logique de financement durable, sur le budget public. Parmi les solutions, ont été mis en exergue les instruments fiscaux, le mécanisme de marché et les paiements directs, les capitaux privés et les instruments financiers commerciaux, les dons, sponsoring ainsi que sur les mécanismes d'administration et de décaissement des fonds.

**Bilan et perspectives :** les participants ont présenté différentes expériences de leurs pays et leurs organisations sur la mobilisation des ressources dans le cadre de la CDB et des recommandations et perspectives sur ce qui est nécessaire pour l'après-2020.

**Clôture et synthèse :** après échanges et discussions, les participants ont formulé des messages clés à prendre en compte lors de l'atelier consultatif mondial sur la mobilisation des ressources, qui sera organisé en janvier 2020 en Allemagne ainsi que d'autres rencontres préparatoires de la CdP 15.



## Session 1 : Ouverture et introduction

### a. Contenu

Cette session introductive a connu quatre temps forts, à savoir une cérémonie d'ouverture avec deux allocutions, une phase de présentation des participants et identification de leurs attentes, ainsi qu'une présentation des objectifs de la rencontre.

1. **Cérémonie d'ouverture** : l'ouverture de cet atelier a été marquée par deux allocutions, respectivement celle de la GIZ/BGF et celle du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la RDC.

Prenant la parole pour le compte de la GIZ, **Monsieur Martijn ter Heegde**, Conseiller technique Principal du BGF/GIZ en RDC a rappelé l'importance de la biodiversité sur les populations et l'intérêt que la Coopération allemande porte sur les questions de la biodiversité depuis 2008. Il a rappelé que depuis 2013, le gouvernement allemand consacre chaque année 500 millions d'euros à la conservation des forêts et autres écosystèmes dans le monde. Dans son approche de coopération, l'Allemagne conseille les institutions responsables dans l'élaboration des règles et des législations appropriées, notamment pour une gestion appropriée de la biodiversité. Pour une bonne gestion de la biodiversité, il a insisté non seulement sur la nécessité de renforcer les Institutions gouvernementales, de sécuriser les droits fonciers, mais surtout sur le rôle des organisations locales et autochtones qui possèdent des connaissances traditionnelles, et la nécessité de les intégrer dans les processus de planification et de prise de décision. L'initiative BIOFIN est financée en partie par l'Allemagne via son Ministère de coopération. Et les scientifiques estiment que, les investissements actuels sur la biodiversité sont d'environ 52 milliards de dollars américains, alors que les besoins de conservation et d'utilisation durable sont de 150 milliards de dollars américains et peuvent même aller jusqu'à 400 milliards de dollars américains.

Pour conclure, il a relevé que le financement de la biodiversité est un défi et que la mobilisation des ressources nécessite une intégration de la biodiversité dans la planification budgétaire et une collaboration intersectorielle pour mieux partager l'information, unir les efforts et réduire les coûts additionnels.

Pour sa part, **Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA**, Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable de la RDC a, au nom de Son Excellence Maître Claude NYAMUGABO, Ministre de l'Environnement et Développement Durable de la RDC, procédé à l'ouverture de cet atelier régional. Il a rappelé que, la question de financement de la biodiversité a toujours fait l'objet d'âpres débats dans le cadre de la CDB. Cela se justifie par le fait que la mise en œuvre de la CDB a un coût élevé, que les pays en développement, comme la RDC, trouvent difficile à supporter.

Il a par la suite relevé que la mise en œuvre de la CDB ne devrait pas être sélective, et que toutes les dispositions de cette Convention devraient faire l'objet de la même attention quant à leur mise en œuvre, notamment que les pays développés devraient, au regard de l'article 20 de la CDB, fournir des ressources financières aux pays en développement pour la mise en œuvre de la CDB. Mais que cela n'a pas été le cas, notamment dans la mise en œuvre en appui stratégique de la biodiversité 2011-2020 et aux objectifs d'Aichi. D'où, a-t-il relevé qu'il

est souhaitable pour les Etats de tirer des leçons de cette situation en vue de mobiliser plus des ressources financières au profit de la biodiversité, en ce moment où les Etats s'apprentent à adopter un nouveau cadre mondial de la biodiversité pour la période 2021-2030.

Etant donné que cet atelier est organisé dans son pays, il a rappelé quelques réalisations pour la RDC, notamment la création du Fonds Fiduciaire pour les aires protégées, Fonds Forestier National, Fonds d'interventions pour l'environnement, Fonds national de développement agricole, ..., tout en insistant sur le fait que la RDC explore des voies et moyens pour développer une stratégie de financement durable des aires protégées avec l'appui du PNUD.

Il a fini son allocution par une série de questions pour lesquelles il a invité les participants à trouver des réponses lors des échanges de ces trois jours d'atelier, à savoir : Que faut-il négocier exactement au sujet du processus de mobilisation des ressources ? Quelles sont les options disponibles et comment la communauté internationale peut-elle devenir plus ambitieuse en termes de financement ? Quels sont les mécanismes à mettre en place dès lors que les moyens financiers sont mobilisés afin de garantir la gestion durable de la biodiversité ?

## 2. **Présentation des participants et identification des attentes :**

- Pour ce qui est des *participants*, la Co-modératrice, Danièle Fouth (GIZ) a développé une méthode permettant à ces derniers de donner leurs pays de provenance et leur à travers une description de la richesse en biodiversité de leur région spécifique en Afrique. D'autres critères tels que les groupes d'acteurs (société civile, administration étatique, institutions de recherche, administrations autres celles du secteur vert, nombre d'années d'expérience dans le financement de la biodiversité) ont permis d'avoir un aperçu des participants qui se sont ensuite installés en assurant que chaque table permettait aux nouveaux dans la thématique de profiter de l'expérience des plus anciens ;
  - Pour ce qui est des *attentes*, les participants réunis en tables ont discuté et visualisé leurs attentes pour cet atelier régional (partage d'expérience, définition des stratégies, meilleure appropriation des outils, meilleure approche d'utilisation des fonds, coordination en matière d'affectation des fonds, etc.)
3. **Introduction aux objectifs et ordre du jour:** les objectifs de cet atelier ont été présentés aux participants et, au moyen des échanges, les participants ont contribué au renforcement de leur compréhension des résultats attendus de cet événement.

## b. **Leçons apprises**

A l'issue des échanges et allocutions de cette première session, quelques points saillants ont été relevés :

- Le financement des aires protégées demeure un grand défi pour l'Afrique. D'où renforcer la synergie après 2020 ;
- Les communautés locales et peuples autochtones ont un grand rôle à jouer dans la conservation de la biodiversité en Afrique. D'où la nécessité de renforcer leur rôle dans les discussions sur la biodiversité après 2020 ;
- Il a été rappelé que, selon l'article 20 de la CDB, les pays développés fournissent des ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement pour

faire face à la totalité des surcoûts convenus pour la mise en œuvre de la CDB. D'où la nécessité de renforcer la position des Etats africains avec des arguments pour relever ce point lors des échanges post-2020 ;

- Pour la période post 2020, il a été retenu la nécessité de tirer les leçons du faible financement du secteur de la biodiversité pour mobiliser davantage de ressources financières dans la préservation de la biodiversité.

## Session 2 : Etat et tendances de la biodiversité

### a. Contenu

Cette session a connu une présentation sur la « **Biodiversité et services écosystémiques en Afrique : L'évaluation régionale de l'IPBES et les 6ième rapports nationaux** », présenté par le **Professeur Jo Mulongoy** de l'Institut pour l'amélioration du niveau de vie, suivi des discussions en plénière avec les participants.

L'objectif de la présentation était d'identifier les composantes de la biodiversité et les services écosystémiques qui nécessiteront une attention particulière après 2020 ainsi que les mesures prises avant 2020 pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et dont la mise en œuvre devra se poursuivre au-delà de 2020. Ces éléments représentent le minimum pour lequel des ressources financières seront nécessaires et qui devront donc être inclus dans le cadre mondial de la biodiversité pour la période après 2020.

La présentation a passé en revue la biodiversité de l'Afrique en mettant l'accent sur sa valeur ainsi que les savoirs traditionnels associés comme atouts stratégiques pour le développement socioéconomique de l'Afrique. L'importance de mener davantage d'études sur la valeur des plantes, animaux, microorganismes et les multiples écosystèmes qui caractérisent l'Afrique et en faisant attention aux chaînes de valeur a particulièrement été accentuée étant donné l'importance de l'information pour les décideurs et les politiques. La biodiversité de l'Afrique subit de multiples pressions directes et indirectes dont la plupart évoluent en s'accroissant dans l'espace et dans le temps.

La dégradation des écosystèmes qui résultent de plusieurs de ces pressions, en particulier les changements climatiques, la fragmentation et la conversion des habitats naturels, la pollution et la propagation de certaines espèces exotiques envahissantes, a été retenue par les gouvernements africains comme une des causes de l'appauvrissement de la biodiversité qui méritaient beaucoup d'attention. Ceci a été confirmé par le rapport de 2018 de l'évaluation IPBES de la dégradation et la restauration des sols et par le fait que l'ONU a proclamé 2021 – 2030 décennie de la restauration des écosystèmes. Le braconnage et le trafic d'animaux sauvages ainsi que la surexploitation de plantes de valeur et de leurs produits dérivés impulsés par le commerce illicite constituent des pertes de revenus et contribuent à l'érosion du patrimoine de l'Afrique. L'insuffisance des ressources financières, les conflits incessants qui détournent des priorités pour le développement ainsi que la corruption et la cupidité sont des causes profondes qu'il faudra contrôler pour créer un environnement favorable à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Afrique. Dans tous les scénarios étudiés, la plupart des causes de l'appauvrissement de la biodiversité de l'Afrique continueront de s'accroître au-delà de 2020.

A la suite des décisions de la 10e réunion de la Conférence des Parties en 2010, les pays africains ont actualisé leur stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) et adopté des objectifs en ligne avec les objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La plupart de ces SPANB (93%) avaient été achevés entre 2015 et 2017 et, comme l'a indiqué l'évaluation régionale IPBES de la biodiversité et des services écosystémiques en Afrique de 2018, en général, l'Afrique ne pourra pas atteindre les objectifs nationaux adoptés dans les SPANB. Ceci vient d'être confirmé par les 6èmes rapports nationaux sur la biodiversité (2018-2019)

qui indiquent que le progrès réalisé pour la plupart des objectifs est lent, indiquant ainsi que les objectifs ne pourront être atteints qu'après 2020. Certaines SPANB avaient déjà prévu qu'il fallait aller au-delà de 2020 pour atteindre les objectifs adoptés et avaient considéré des échéances entre 2022 (par ex. Eswatini et Namibia) et 2030 (par ex. la Tunisie). Bien plus, l'Union Africaine avait adopté en 2013 l'Agenda 2063 pour une Afrique prospère basée sur la croissance inclusive et le développement durable. Les 5 priorités annoncées par la Banque africaine de développement en 2015 opérationnalisent en quelque sorte l'Agenda 2063. Les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 avec notamment la neutralité de la dégradation des terres, l'accord de Paris sur les changements climatiques, les activités de restauration des écosystèmes de la décennie de l'ONU pour la restauration des écosystèmes, les engagements dans le cadre d'autres accords internationaux, régionaux ou sous-régionaux comme la CITES, la Grande Muraille Verte, le Lac Tchad ou le Lac Tanganyika, les aires protégées transfrontalières, et la COMIFAC sont des objectifs et initiatives que l'Afrique poursuivra au-delà de 2020.

C'est ainsi que, pour les pays africains, il sera utile que les stratégies de mobilisation des ressources pour l'après-2020 ainsi que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 prennent en compte les objectifs des SPANB non encore achevés et les différents engagements déjà pris au niveau mondial, régional et sous-régional.

## **b. Leçons apprises**

- L'Afrique s'est assignée beaucoup (voire trop) d'objectifs à atteindre d'ici 2030 et au-delà. Pour l'après 2020, il est nécessaire pour les Etats africains de savoir prioriser. L'agenda 2063 de l'UA, avec ses 5 priorités, s'inscrit déjà dans cette logique. Par ailleurs, face à la multiplicité d'instruments de gestion de la biodiversité, il apparaît nécessaire de lancer les réflexions sur une meilleure coordination de ces outils afin d'en assurer une mise en œuvre adéquate ;
- Il est important que les Etats africains se préparent en conséquence pour des discussions internationales sur les valeurs de la biodiversité et sa contribution dans le développement de l'Homme. D'où la nécessité de mutualiser les efforts et non de faire cavalier solitaire lors de ces rencontres internationales ;
- Il existe un paradoxe entre la richesse de la biodiversité africaine et le niveau croissant de la pauvreté des populations vivant autour d'elle. D'où la nécessité de renforcer et encourager les recherches sur les questions de la biodiversité et de développer des mécanismes de compensation des efforts de conservation;
- En ce qui concerne les messages sur l'importance de la biodiversité, les Etats africains pourront s'inspirer des mécanismes de partage d'information utilisés par d'autres conventions, notamment la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- Pour ce qui est de la recherche sur la biodiversité en Afrique, il sied de relever qu'elle n'est limitée qu'au niveau des publications, il n'y a pas un mécanisme de partage d'expériences ou de connaissances de ces recherches ;
- S'agissant de la SPANB, il s'est dégagé que les Etats ont effectivement élaborés cette stratégie mais que cette dernière se heurte à des multiples difficultés dans la mise en œuvre. L'une de raison est que ces stratégies (SPANB) sont restées en dehors du contexte des priorités et des planifications nationales, elles sont souvent incomplètes

et prennent faiblement en compte les aspects et les réalités internes des Etats africains ;

- Il a été recommandé une forte implication des décideurs politiques sur les questions et discussions relatives à la biodiversité. Il a été noté que, lors de son premier discours à la tribune des Nations Unies, et ce pour la première fois, le Chef de l'Etat congolais avait clairement fait allusion à la « *biodiversité* », comme une et un bien à préserver des pays du bassin du Congo et particulièrement de la RDC dans son allocution. Ce qui constitue un actif à capitaliser par ses homologues et autres décideurs africains.

**Encadré 1 :**

- + La non maîtrise de la valeur de la biodiversité est un handicap pour le financement de ce secteur. D'où la nécessité pour l'Afrique de valoriser la recherche sur la valeur et la mise en valeur la biodiversité.
- + Le cadre mondial de la biodiversité après 2020 devra prendre en considération:
  - les objectifs nationaux non atteints et les actions en cours adoptées dans les SPANB ;
  - l'importance de surmonter les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre des SPANB, notamment de réviser les objectifs nationaux, de les reformuler selon les besoins de manière à ce qu'ils deviennent clairement mesurables ;
  - les engagements dans le cadre d'autres conventions et accords au niveau global, régional et sous régional ; les ODD, l'Agenda 2063 et les cinq (5) priorités de la BAD.

## Session 3 : Définition du contexte : Financement durable de la biodiversité

### a. Contenu

Cette session a connu deux présentations, d'abord celle relative à l' « **Introduction et concepts du financement de la biodiversité** », présentée par **Hervé Barois** de l'Initiative BIOFIN du PNUD, suivie de discussion et celle relative à l'outil d'intégration de la biodiversité « **Cinq dimensions de l'outil/ exercice d'intégration en guise d'introduction (mobilisation de toutes les ressources)** » par **Danièle Fouth** de la GIZ/RDC. A la suite des discussions de cette présentation, des travaux en groupe ont suivi.

Pour ce qui est de la première intervention relative à l'**introduction et concepts du financement de la biodiversité**, il a été relevé que BIOFIN est un acronyme anglais qui signifie Initiative pour la finance de la biodiversité. Il s'agit d'un projet du PNUD de partenariat de collaboration mondial qui vise à élaborer et mettre en œuvre une méthodologie fondée sur des données probantes pour améliorer les résultats en matière de biodiversité grâce à la finance et à l'économie.

Il a été présenté l'historique de cette initiative au regard de la biodiversité. L'idée de base est partie du constat de la CDB selon lequel, malgré la préparation des SPANB par les Etats, ces derniers étaient souvent butés à des difficultés de mise en œuvre dues notamment au manque de financement.

La méthodologie de BIOFIN commence avec un scénario de référence dans chaque pays. Le financement existant n'est pas mesuré / connu, pas plus que les besoins financiers. Une fois que le processus de BIOFIN est mis en place, le pays a une idée des ressources nécessaires et est prêt à formuler une stratégie pour les réduire. Les activités de BIOFIN aident à réduire le déficit de financement à un niveau tel que les objectifs en matière de biodiversité puissent être atteints.

La méthodologie de BIOFIN a évolué au fil du temps. Le premier groupe de pays a utilisé le manuel de BIOFIN de 2014, qui présentait quelques nouveaux concepts majeurs. La version 2016 était basée sur les leçons tirées des premières années dans les pays pilotes qui s'est traduit par un ajout d'étapes plus spécifiques. Le manuel BIOFIN 2018 a été lancé en novembre. Il contient un nouveau chapitre sur la mise en œuvre, la présentation a été améliorée et de nouveaux exemples des pays ont été rajoutés.

### b. Leçons apprises sur BIOFIN

- BIOFIN collabore dans la sous-région de l'Afrique centrale avec le projet régional PNUD/FEM qui est mis en œuvre COMIFAC sur le financement durable des aires protégées pour la mobilisation des financements. BIOFIN offre donc un appui technique à ce projet, dans le cadre de son processus d'élaboration d'une stratégie de financement durable des aires protégées dans la région de la COMIFAC.
- Dans son approche de travail, BIOFIN ne prend pas uniquement en compte l'appui des bailleurs mais se base principalement sur une analyse détaillée du cadre national légal, politique et institutionnel du financement de la biodiversité..

- BIOFIN appuie la mise en œuvre de plan de financement dans plus de 30 pays depuis 2018. La période de formulation des plans de financement s'est située entre 2014-2018. Des résultats émergent déjà dans certains pays comme notamment aux Philippines qui a passé une loi pour qu'une partie de revenus pétrolier et du gaz soit affecté aux activités de la conservation.
- la REDD est un des mécanismes ou une option de financement de la biodiversité, il y a donc nécessité d'implication du secteur privé dans les discussions sur la REDD+.
- Les banques sont aussi des partenaires importants et peuvent par exemple évaluer l'impact sur la biodiversité des crédits qu'elles accordent.
- Sur son site web, BIOFIN présente une centaine de solutions de financement de la biodiversité ainsi que des opportunités de formation en ligne sur les financements de la biodiversité ([www.biodiversityfinance.net](http://www.biodiversityfinance.net))
- Dans son processus d'appui aux pays, BIOFIN commence d'abord par une analyse du cadre juridique et institutionnel du pays, suivi de l'analyse nationale des dépenses, des besoins et des déficits de financement en lien avec la biodiversité qui inclue le secteur public, le secteur privé, la société civile et les communautés locales. Ces analyses permettent d'identifier des solutions de financement de la biodiversité adaptées au contexte nationale
- Il y a pour le moment très peu de pays francophones qui sont impliqués dans le programme BIOFIN du fait des capacités de financement limitées du PNUD.
- Il est important que les décideurs politiques soient impliqués dans la démarche de la BIOFIN, afin de leur permettre de mieux gérer les dépenses et d'orienter une partie des financements à la biodiversité.

**Encadré 2 :**

Un élément important de l'approche de BIOFIN est une vision globale du financement qui ne se limite pas à la mobilisation des ressources, mais qui articule quatre types de résultats financiers possibles pour réduire les besoins de financement : Générer des revenus supplémentaires. Eviter les dépenses futures, améliorer l'exécution, livrer plus efficacement les finances existantes.

Pour ce qui est de la deuxième présentation relative aux **Cinq dimensions de l'outil/ exercice d'intégration en guise d'introduction (mobilisation de toutes les ressources)**, il se dégage que l'intégration de la biodiversité sous-entend l'incorporation des préoccupations touchant à la biodiversité dans des secteurs et des objectifs de développement définis, au travers d'une variété d'approches et de mécanismes, de façon à atteindre des résultats durables en termes de biodiversité et de développement.

Il s'agit d'un outil d'analyse et non de solution développé par la GIZ en vue d'assurer une bonne intégration des questions de la biodiversité dans des secteurs et des objectifs de développement.

Ces cinq dimensions sont : *les dispositions institutionnelles* (par cette dimension, il est donc question de savoir si les politiques et/ou les programmes qui traitent de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité sont lancés, planifiés, mis en œuvre, suivis et décrits dans des rapports par tous les Ministères concernés), *les thèmes* (c'est de savoir si les accords



environnementaux multilatéraux sur la biodiversité sont mis en œuvre de manière intégrée et synergique au niveau national, régional et local), *l'ancrage dans la société* (vise à se rendre compte de l'existence d'un large consensus dans la société sur l'importance de la conservation de la biodiversité), *les instruments* (visent à vérifier l'existence d'un cadre juridique cohérent élaboré et mis en œuvre, avec des instruments réglementaires, économiques et fiscaux ou de planification qui définissent des incitations fortes en matière de conservation de la biodiversité) et *les ressources financières* (vérifie l'existence des budgets provenant de diverses sources: financements publics nationaux de divers secteurs mobilisés par le biais d'instruments variés y compris des réformes fiscales environnementales, investissements du secteur privé, etc. qui prennent en considération les aspects de la biodiversité).

Après la présentation de ces 5 dimensions, les participants se sont retrouvés en groupe et ont analysé de façon pratique les cas d'intégration de la dimension biodiversité dans les politiques et programmes à l'aide. Deux pays ont été pris comme cas d'analyse pour cet exercice : la RD Congo et le Cameroun. Les participants ont ainsi analysé la prise en compte dans ces cas et des échanges en plénière leur ont permis de cerner la pertinence de cet outil.

### **c. Leçons apprises sur les 5 dimensions**

- Les 5 dimensions d'intégration de la biodiversité dans les politiques et programmes de développement développé par la GIZ est un bon outil d'analyse susceptible d'être appliqué par le pays dans l'identification de leurs priorités liées au processus post-2020.
- Il a été recommandé que cet outil de la GIZ mette mieux en exergue les aspects liés au renforcement des connaissances et à la communication.
- Il est important que dans le cadre d'intégration de la biodiversité, que les Etats prennent en compte leurs priorités, au lieu de privilégier les priorités internationales.

#### **Encadré n°3 :**

Les 5 dimensions d'intégration de la biodiversité dans les politiques et programmes publics est un instrument d'analyse mis à la disposition des acteurs par la GIZ. Il s'inscrit dans l'optique de renforcement de l'importance de la biodiversité, afin d'en assurer un financement durable et a été présenté lors des deux précédentes conférences des parties de la CDB. Il est important que les résultats de l'analyse par cet outil soit connu des décideurs afin d'assurer qu'à l'horizon post-2020 l'intégration de la biodiversité soit une réalité et contribue à améliorer les sources et les ressources dans le cadre de la mobilisation des ressources financières pour la biodiversité en Afrique.

Aussi, les 5 dimensions d'intégration de la biodiversité dans les politiques et programmes publics est un outil facile à utiliser, simple pour évaluer l'intégration de la biodiversité dans plusieurs secteurs de développement (situation complexe).

Il est également utile de mentionner le continuum partant du cas où la biodiversité n'est pas intégrée jusqu'au cas où la biodiversité est intégrée pour chacune des dimensions.

L'outil permet également d'avoir une idée générale et d'orienter les actions vers les domaines sur lesquels l'accent pourra être mis afin de mieux réussir l'intégration.

## Session 4: Financement de la biodiversité et mobilisation des ressources à l'appui du cadre mondial pour la biodiversité après 2020

### a. Contenu

Cette session a également connu deux présentations, à savoir celle relative à la « **Mobilisation des ressources dans le processus post-2020** », rendue au nom du Groupe d'experts pour la mobilisation des ressources de la CDB par **Mounir Temman** et celle relative au « **Financement de la biodiversité et mobilisation des ressources nationales pour la biodiversité nationale** » présentée par **Guyguy MANGONI** du PNUD/RDC. Ces deux présentations étaient suivies des discussions en plénière avec les participants.

Pour ce qui est de la première présentation relative à la **Mobilisation des ressources dans le processus post-2020**, il se dégage que le processus vers le cadre post-2020 est parti de la Décision 14/34 qui a créé le Groupe de Travail sur l'après 2020 pour élaborer le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce Groupe a été placé sous la direction de deux co-chairs, à savoir M. Francis Ogwal (Ouganda) et M. Basile van Havre (Canada) et supervisé par le bureau de la CdP sur la CDB.

Et selon la Décision 14/22, para 14, la mobilisation des ressources devrait faire partie intégrante du cadre mondial pour la biodiversité post-2020. Et que leurs préparatifs devraient être entamés à un stade précoce et en pleine cohérence et coordination avec le processus global.

Et selon cette même décision (14/22), il a été demandé au Secrétariat Exécutif de la CDB de recruter un groupe d'experts notamment pour préparer : l'examen de l'expérience et évaluation de la stratégie actuelle de mobilisation des ressources ("analyse ex post"), une estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre post-2020 et une contribution à la composante mobilisation des ressources. Un financement a pour ce faire été accordé par l'Allemagne.

Ainsi, le calendrier des activités relatives aux questions liées à la mobilisation des ressources se présente comme suit : Atelier consultatif sur la mobilisation des ressources (14-16 janvier 2020 Berlin/Allemagne), Atelier OECD/UNDP-BIOFIN sur le financement de la biodiversité (14-17 April 2020, Paris/France), ainsi qu'une série d'autres activités qui iront jusqu'à la CoP 15 sur la CDB.

Pour ce qui est de la deuxième présentation relative au **financement de la biodiversité et mobilisation des ressources nationales pour la biodiversité nationale**, il sied de noter qu'il s'agit d'une initiative de la COMIFAC sous forme d'un projet dénommée « Partenariats pour la conservation de la Biodiversité : Financement durable des systèmes d'aires protégées dans le Bassin du Congo ». Le projet a un Comité de pilotage au niveau régional et des Comités de pilotage au niveau de chaque pays de mise en œuvre. En RDC, ce projet mis en œuvre par le PNUD, vise à améliorer durablement le financement du système des aires protégées de la RDC à travers entre autres, la mise en place des capacités humaines, des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la viabilité financière à long terme du vaste réseau d'aires protégées sous la juridiction de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, en sigle ICCN.

Ce projet a mis en place un Groupe de Travail qui réunit plusieurs parties prenantes qui travaille notamment à la production du draft de la stratégie nationale de financement des aires protégées, et accompagnera sa mise en œuvre.

**b. Leçon apprise**

- Un des défis de financement de la biodiversité demeure la synergie ou l'harmonisation des stratégies en élaboration avec celles qui existent. Et que les mécanismes de financement de la biodiversité ne devraient pas demeurer théoriques mais devraient s'inspirer des cas pratiques.

## Session 5: Financement de la biodiversité et solution de mobilisation des ressources

### a. Contenu

Cette session a connu une seule présentation, à savoir celle relative à la « **Contribution/ vue d'ensemble des principales catégories d'instruments et de mécanismes** », présentée par **Mounir Temman**. Elle était suivie des discussions en plénière avec les participants.

Il en ressort que les coûts de conservation de la biodiversité sont de trois (3) ordres : *les coûts de base* (les dépenses nécessaires au maintien des institutions nécessaires à la conservation de l'environnement), *les coûts opérationnels* (les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des plans et actions environnementaux convenus) et *les coûts d'opportunités* (débouchés perdus ou diminués, opportunités d'utilisation des terres et des ressources).

La durabilité financière répond notamment aux conditions suivantes : le montant, la diversité, l'efficacité du coût, la sécurité, la planification, le ciblage, la distribution, l'environnement politique et économique.

Il a été démontré la nécessité de redéfinir la durabilité financière, entendu comme "la capacité d'obtenir des ressources financières suffisantes, stables et à long terme, de les allouer en temps opportun et sous une forme appropriée, de couvrir la totalité des coûts de la conservation et de veiller à ce que la biodiversité soit gérée de manière efficace et efficiente au regard des objectifs de conservation et autres".

Face au défi de financement de la biodiversité, il a été recommandé l'orientation et l'amélioration de la situation actuelle. D'où la nécessité de mieux dépenser et de gérer ce qui existe.

Au nombre d'options, il a été relevé l'existence d'un large spectre de mécanismes de financement de la conservation, à savoir le budget public, les instruments fiscaux (impôts), les affectations et transferts fiscaux, les mécanismes de marché et paiements directs, les paiements pour les services écosystémiques, la certification et étiquetage, les capitaux privés et instruments financiers commerciaux, les dons, sponsoring et publicité, mécanismes d'administration et de décaissement des fonds.

### b. Leçons apprises

- La collecte de fonds doit aller de pair avec les efforts visant à surmonter les contraintes financières plus larges qui pèsent sur la conservation de l'environnement.
- C'est souvent la combinaison et l'interaction entre les différents instruments qu'il faut élaborer pour avoir un ensemble intégré de mécanismes financiers adaptés aux différents groupes, contraintes et résultat.
- La question de mobilisation des recettes nationales se pose avec acuité, c'est pour cette raison que les Etats se voient obligés de tourner vers les financements extérieurs.
- Le secteur de la biodiversité devra tendre vers des options plus efficaces comme celui des changements climatiques où les Etats présentent leurs engagements sous forme

des Contributions Déterminées Nationales (CDN), et une recherche accrue de financement pour leur mise en œuvre.

- Il est noté un faible engagement des décideurs africains sur les questions de la biodiversité. Il est donc important de mettre en place des programmes de renforcement des capacités des décideurs dont les parlementaires afin de leur permettre de mieux comprendre l'enjeu économique, social et environnemental de la biodiversité ainsi que sa transversalité afin qu'ils s'investissent sur cette question et agissent.
- Les Etats africains devront également respecter leurs engagements en matière de la biodiversité, notamment le paiement des contributions liées aux Conventions Internationales, en vue de s'octroyer et conserver leur droit à la parole lors des négociations et rencontres internationales y afférentes.

**Encadré n°4 :**

Dans les discussions de l'après 2020, les Etats africains pourront prendre en compte les éléments suivants :

- Evaluer l'efficacité des différentes stratégies de mobilisation des ressources financières adoptées depuis l'entrée en vigueur de la CDB ;
- Passer en revue les différentes expériences de mise en œuvre des Objectifs d'Aichi, surtout l'objectif 20, notamment analyser les progrès des Etats africains dans l'élaboration et la soumission de leurs rapports nationaux ;
- Evaluer clairement les ressources dont les Etats africains ont besoin pour la phase post-2020 (financières, humaines, matérielles) ;
- Comment mobiliser les ressources nécessaires complémentaires pour réduire l'écart entre les besoins et les ressources financières. C'est le cas de mobilisation des fonds nécessaires à cet effet ;
- Il est également indispensable de voir comment inciter les bailleurs des fonds à renforcer leur engagement au regard des besoins nécessaires. Les Etats africains pourront par exemple sensibiliser la BAD sur l'importance de la biodiversité afin d'obtenir son engagement sur la question, autant que le font les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques ;
- Il est indispensable que les Etats africains intègrent davantage la biodiversité dans leurs planifications nationales et dans leurs budgets respectifs ;
- Il est indispensable de mettre en place des mécanismes de renforcement des capacités des acteurs, notamment des décideurs, pour permettre aux Etats africains d'accéder aux divers financements de la biodiversité.

## Du partage d'expériences et pratiques des pays et des organisations

Un espace a été offert aux pays et organisations non-gouvernementales œuvrant dans le domaine de la biodiversité de présenter leurs expériences sur la mobilisation des ressources en matière de la biodiversité.

Les pays suivants : *la Guinée, la République du Congo, le Cameroun, la RDC, les Seychelles ainsi que les organisations et initiatives suivantes : la CEFDHAC, le REPAR, la Fondation pour le Tri-National de la Sangha, le REFADD, le REJEFAC et le REPALEAC ont fait des présentations.*

### a. Expériences des Etats

#### 1. **République de Guinée**

- Il a été présenté la Stratégie nationale de mobilisation des ressources dans le cadre de la CDB ;
- Elaboration et mise en œuvre de la Stratégie 2 et du Plan d'action (2016-2025) de conservation de la biodiversité, actualisation de la monographie nationale sur la diversité biologique en cours en 2019 ;
- La stratégie de mobilisation des ressources de la Guinée s'applique à :
  - ✓ l'échelle nationale (inscription au Ministère du Plan pour le compte du budget national de développement (BND) pour les actions de conservation, inscription au budget général de l'Etat pour la prise en charge des salaires des cadres et employés de la conservation, appuis de projets et programmes environnementaux, mobilisation ponctuelle à travers les dons de bienfaiteurs, mobilisation des ressources à travers la stratégie de compensation des impacts résiduels (offsets) de l'exploitation minière pour la diversité biologique, mobilisation à travers le plan national de développement économique et social/PNDES (2006 – 2020) pour le pilier 4 portant sur la gestion durable du capital naturel) ;
  - ✓ l'échelle régionale et internationale (organisation d'une Table ronde en 1993 pour la mobilisation des ressources en faveur de la Stratégie nationale de gestion des aires protégées, une Table ronde en cours de préparation en décembre 2019 pour le financement de la mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action 2016 – 2025 de conservation de la diversité biologique).
- La SPANB de la Guinée contient un budget pour sa mise en œuvre et que parmi les instruments/mesures utilisés pour mobiliser les fonds, figurent également la REDD+ et le Fonds vert pour le climat, l'échange dette-nature, le Paiement pour services environnementaux, les instruments fiscaux et les instruments mentionnés dans leur 6e rapport national.

#### 2. **La République du Congo**

- La Stratégie nationale de mobilisation des ressources en vue de la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes tire son essence entre autre dans le Plan National

de Développement (PND) 2018-2022, et dans les lois et règlements en matière de gestion des finances publiques.

- Des structures opérationnelles sont affectées à la mise en œuvre de cette Stratégie. Toutes les structures opérationnelles en charge de la gestion durable de la biodiversité sont en train d'être dotées de nouveaux plans de comptes, de nouvelles nomenclatures budgétaires et de nouvelles procédures d'exécution des recettes et des dépenses. Tout ce dispositif permettra d'encadrer la gestion des ressources mobilisées et d'assurer la qualité de la dépense.
- L'Etat congolais s'est doté de plusieurs structures administratives au sein des Ministères qui ont la charge de gérer durablement la biodiversité. Elles prennent la forme d'établissements publics administratifs, de fonds ou de comptes spéciaux du trésor. Il s'agit notamment du/de: Fonds forestier, Service national du reboisement, Agence congolaise pour la conservation de la faune et des aires protégées, Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques, Centre national de valorisation des produits forestiers non ligneux, Fonds halieutique, Fonds pour la protection de l'environnement, Fonds touristique.
- Tous ces organismes publics jouissent d'une autonomie de gestion et bénéficient de subventions du budget général, des recettes propres issues des taxes concédées par l'Etat, des dons et legs et des appuis des partenaires techniques et financiers pour assurer les missions qui leur sont assignées.
- La mobilisation des ressources financières domestiques fait partie des prérequis pour garantir le succès du plan national de développement. Il existe plusieurs sources potentielles de financement intérieur qui pourraient fournir d'importantes ressources additionnelles pour financer le développement.
- Mais il ressort une faible mobilisation des ressources issues des subventions de l'état ainsi que des recettes propres.

### **3. Le Cameroun**

- Le Cameroun s'est attelé à mettre en œuvre sa SPANBII dont l'objectif 20 stipule que «D'ici à 2018, le soutien et le financement des programmes de biodiversité par les partenariats devraient augmenter».
- La méthodologie d'évaluation est axée sur les indicateurs suivants prédéfinis dans le SPANB II (montant du soutien financier national pour la biodiversité par an, montant du financement du FEM pour le principal domaine d'intervention de la biodiversité, montant des autres financements multilatéraux pour la biodiversité, montant du financement bilatéral pour la biodiversité, Montant de l'investissement du secteur privé dans des programmes et projets sur la biodiversité; nombre d'initiatives et montants générés au titre des mécanismes de financement novateurs pour soutenir la biodiversité, nombre d'initiatives visant à intensifier la sensibilisation sur la nécessité d'accroître ou de mobiliser le soutien à la biodiversité).
- D'autres financements multilatéraux doivent encore être mobilisés, notamment le Fonds vert pour le climat, les initiatives telles que : le Bonn Challenge, le CAFI, et les sources de financement bilatérales des accords de coopération.
- Quelques difficultés : les priorités des partenaires au développement n'intègrent pas suffisamment la protection de la biodiversité, les capacités techniques nationales

limitées, la faible allocation voire inexistence des ressources financières pour la mobilisation des ressources spécifiques à la biodiversité, absence d'une veille stratégique pour la mobilisation des ressources.

- Pour pallier ces difficultés de financement de la biodiversité, le Cameroun compte mener un plaidoyer pour que le Fonds Vert climat finance la biodiversité. Il y a également nécessité de diversification et augmentation des financements bilatéraux et multilatéraux pour la biodiversité. Il faut également mobiliser l'investissement du secteur privé dans les programmes et les projets sur la biodiversité, les initiatives et les montants générés au titre des mécanismes de financement novateurs pour soutenir la biodiversité et des initiatives visant à intensifier la sensibilisation sur la nécessité d'accroître ou de mobiliser le soutien à la biodiversité, cas de la REDD+. Il y a aussi le secteur du tourisme, taxes des exploitations minières, et la loi sur la fiscalité qui donne des opportunités de financement de la biodiversité.

#### **4. La République Démocratique du Congo**

- La RDC est un des pays ayant ratifié la CDB. Le pays dispose d'une SPANB et d'un cadre institutionnel adéquat de mise en œuvre de la CDB, à savoir une Division Biodiversité au sein de la Direction de Développement Durable du Ministère de l'Environnement et Développement Durable.
- Actuellement, dans le cadre du projet Régional de la COMIFAC de financement des aires protégées, la RDC est engagée avec l'appui du PNUD à la rédaction de Stratégie de financement durable des aires protégées.
- Pour le financement des activités de l'environnement et de la biodiversité, la RDC s'est dotée de plusieurs mécanismes financiers sous formes des Fonds (Fonds Fiduciaire pour les aires protégées, le Fonds National REDD+, Fonds Forestier National, fonds d'interventions pour l'environnement, fonds national de développement agricole, etc.) ; et tous ces fonds, seul le Fonds Forestier National est opérationnel, mais ne touche que les aspects de reboisement. Alors que les autres fonds attendent les mécanismes de leur mise en œuvre.
- Il est donc évident que la Stratégie de mobilisation des ressources en RDC devrait accompagner la SPANB, parce que sans cette stratégie, la SPANB aura toujours des difficultés de mise en œuvre faute des moyens financiers.
- Et l'élaboration du 6<sup>ème</sup> rapport national a révélé le besoin de renforcement des capacités des acteurs et une forte collaboration entre différents acteurs, dont les Ministères ayant les finances et la biodiversité dans leurs attributions. Pour ce qui est du Ministère des Finances, il a été recommandé la mise en place d'une unité au sein de ce ministère qui devra coordonner les finances dans tous les ministères pour mieux coordonner, créer des synergies et pour une meilleure efficacité.
- Il a également noté que plus de 85% des fonds pour les aires protégées proviennent des partenaires et les 15% de l'Etat essentiellement pour les salaires ; ceci donnait plus ou moins une idée générale du financement de la biodiversité
- Le financement de la biodiversité est également rendu possible par la biais des taxes, contributions des miniers, etc.



## **5. Les Seychelles**

- La biodiversité est une priorité de longue date, elle est insérée dans la Constitution de ce pays mais la population n'en faisait pas trop allusion. Des réflexions et études ont été menées pour faire ressortir la vraie valeur de la biodiversité. Une étude a démontré que 60% du PIB est basé sur la biodiversité.
- La Stratégie nationale a permis de voir une expansion des aires marines protégées avec une ambition de déclarer 30% de la Zone Economique Exclusive comme aires marines protégées (1.4 million km<sup>2</sup>).
- En 2008, le pays était fortement endetté. Grâce à l'appui du FMI et une réforme macro-économique, Seychelles a réussi à sortir rapidement la crise Et ce, grâce à un rapide développement du secteur du tourisme, ce qui a accentué la pression sur la biodiversité.
- Quelques solutions de financement ont été identifiées ayant ainsi une incidence sur la biodiversité avec notamment la restructuration de la dette nationale avec le Club de Paris pour le bénéfice de l'adaptation au changement climatique et de la conservation grâce à la mise en place du fond fiduciaire SeyCCAT. Les 3 principaux secteurs économiques du pays sont le tourisme, la pêche et le commerce.
- L'Initiative BIOFIN s'est concentrée sur ces trois secteurs et a proposé toute une liste de solutions de financement adaptées avec notamment les paiements des services relatifs à la biosécurité, des incitations fiscales pour le tourisme durable, l'introduction d'une taxe environnementale pour les passagers des bateaux de croisières et une taxe environnementale pour les passagers utilisant l'aéroport.
- Aux Seychelles, les solutions de financement de la biodiversité ont été approuvées en Conseil des Ministres, et des lois et décisions ont été prises en faveur de la biodiversité avec une feuille de route. Des réformes importantes sont en cours portant sur l'introduction des taxes aéroportuaires sur les bateaux de croisière, le paiement en ligne et la révision des droits d'entrée pour les visites des parcs marins.

### **b. Expériences des organisations nationales et régionales**

#### **1. Les thématiques prioritaires identifiées par les organisations de la société civile d'Afrique centrale, sur lesquelles doivent se concentrer les financements après 2020**

- La Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale, CEFDHAC en sigle, a organisé des rencontres au niveau régional avec l'appui de la GIZ pour réfléchir sur les thématiques émergents liées à la protection de l'environnement et des ressources naturelles de la Sous-région.
- Il se dégage de ces rencontres l'identification des thématiques prioritaires pour les financements post 2020 identifiés (La biodiversité, le climat, l'accaparement des terres, la foresterie participative et la transhumance. En plus, quelques projets issus desdites thématiques formulés ;
- CEFDHAC a appuyé la mise en œuvre de la stratégie pour la biodiversité. Et il a été reconnu que la biodiversité est appuyée par les opérateurs des secteurs forestiers, les opérateurs du secteur de la chasse et les organisations communautaires de chasse.

## **2. *Bonnes pratiques d'appui du REPAR par la GIZ***

- Il y a une nécessité pour les parlementaires de jouer un rôle actif et efficace dans la gestion durable des forêts et la promotion de l'environnement en Afrique Centrale. Et un meilleur encadrement politique et juridique des dynamiques en lien avec l'environnement et les forêts.
- Il est donc important que les parlementaires soient mieux informés sur les questions de la biodiversité pour qu'ils participent plus efficacement dans la mise en œuvre des stratégies de mobilisations des ressources y afférentes, étant donné que les aspects juridiques sont des aspects importants pour assurer un environnement favorable.
- Pour ce, il y a des activités d'information des partenaires organisées en Afrique sur des thématiques nouvelles, dont la biodiversité.
- Des notes de positions sur des thématiques en débat au niveau international, régional et dans les pays ont été élaborées avec l'appui de la GIZ.

## **3. *La Fondation pour le Tri-National de la Sangha***

- C'est un complexe forestier transfrontalier de 44 000 km<sup>2</sup>, classé comme Site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2017, situé à cheval entre trois pays: République centrafricaine, République du Congo, République du Cameroun.
- Le complexe bénéficie d'un Fonds fiduciaire pour l'environnement, pionnier en Afrique Centrale, avec pour objectif notamment de couvrir les besoins financiers spécifiques de chacun des trois parcs du Tri-National Sangha.
- La Tri-National Sangha est un mécanisme innovant de financement de la gestion durable de la biodiversité.

## **4. *Prise en compte du Genre dans la mobilisation des ressources pour l'appui du cadre mondial pour la biodiversité après 2020 en Afrique Francophone***

- Le REFADD entant que réseau des femmes africaines note que la présence insuffisante des femmes parmi les parties prenantes a été clairement relevée et est considérée comme un obstacle à la conservation de la biodiversité, ou comme une cause indirecte de son appauvrissement.
- La biodiversité présente des avantages pour la santé humaine, notamment en tant que source d'aliments, de nutrition, de médicaments traditionnels et de découverte biomédicale, et que la biodiversité est l'une des principales sources de revenus des femmes rurales, sur la base de sa transformation et/ou de son utilisation.
- Les femmes africaines pensent qu'il serait nécessaire que les partenaires techniques et financiers devraient mettre en place des mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité et y insérer des mécanismes flexibles sur des aspects Genre.
- La prise en compte du genre dans la mobilisation des ressources pour l'appui à la mise en œuvre des objectifs du développement durables dépendra des mécanismes de financements innovants et même des autres principaux mécanismes habituels, mais complexes de financement bi ou/et multilatéraux dédiés aux ODD.

- Surtout, ces mécanismes doivent prévoir des canaux flexibles d'appui aux femmes et jeunes filles y compris les femmes autochtones principales victimes de la dégradation des forêts tropicales et de l'appauvrissement de la biodiversité.

#### **5. Le REJEFAC et stratégie de mobilisation des ressources: partage d'expérience**

- Le Réseau des Jeunes Leaders pour la gestion durable des Ecosystèmes Forestiers et Humides d'Afrique Centrale possède un document stratégique qui lui permet de faire le suivi de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC.
- Pour le REJEFAC, le plus grand défi est d'actualiser et de renforcer des capacités dans les outils innovants de mobilisation de gestion de fonds. Et de prendre en compte des nouveaux mécanismes et instruments de financements des projets au regard des procédures et projets complexes.  
Le REJEFAC estime qu'il est nécessaire de prendre en considération les jeunes africains, comme composante importante dans les différents processus et stratégies de mobilisation de ressources pour la biodiversité ensemble avec les autres acteurs.

#### **6. Position Cadre mondial Post-2020: Contributions du REPALEAC**

- Le REPALEAC est un Réseau/plate des formes qui regroupent les organisations des peuples autochtones à travers les réseaux nationaux en Afrique centrale, créé en 2003 à Kigali.
- La contribution du REPALEAC au cadre mondial de la CBD post-2020 répond aux notifications SCBD/OES/DC/CE/86582 du 15 Juin 2017 et SCBD/OES/DC/KNM/86953 du 23 Novembre 2017 du Secrétariat de la CBD invitant les Parties, les Populations Autochtones et Communautés Locales (PACL), les Organisations pertinentes à contribuer au processus de développement du cadre de la biodiversité pour l'après 2020.
- Cette contribution du REPALEAC au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 se manifeste par l'élaboration des rapports, intégration de la biodiversité dans l'ensemble de la société et dans toutes les économies ainsi que la mise en œuvre du SPANB
- REPALEAC souhaite que la Convention alloue des ressources financières et humaines pour assurer le respect des engagements en faveur des peuples autochtones.

Et de faciliter l'accès direct des PACL aux fonds du FEM en passant par leurs réseaux et plateformes, de renforcer les capacités de ses membres pour ce faire et leur faciliter un accès à l'information sur les opportunités de ces financements.

## Session 6 : Bilan et perspectives

Après les exposés, les discussions en plénière et le partage de différentes expériences nationales et régionales, les participants se sont retrouvés en groupes de travail pour réfléchir autour des expériences de mobilisation de ressources dans le cadre de la CDB et des recommandations et perspectives sur ce qui est nécessaire pour l'après-2020.

Suite aux échanges des jours précédents, des thématiques suivantes ont été retenues pour les travaux de groupe :

- L'intégration de la biodiversité dans la planification économique et territoriale (Développement local) ;
- L'amélioration de la Gouvernance ;
- L'accès au financement/Mobilisation des ressources ;
- La capitalisation/valorisation des bonnes pratiques locales/nationales/régionales ;
- Le renforcement des capacités.

Constitués en quatre groupes, les participants ont formulé des recommandations et produits ci-dessous, partant des contraintes ou barrières, des besoins et des attentes internationales pour chacun des cas. Le renforcement des capacités a été considéré comme thématique clé à prendre en compte par chacun des 4 groupes.

### 1. Pour ce qui concerne la capitalisation/valorisation des bonnes pratiques locales/nationales/régionales

Axes de travail	Contribution du groupe
<b>Contraintes/Barrières</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Savoirs et connaissances (traditionnelles) en matière de gestion de la biodiversité très peu documentées ;</li><li>• Valeur de la biodiversité et de la ressource peu connue ;</li><li>• Insuffisance des capacités techniques, équipements-infrastructures ;</li><li>• Faible connaissance et valorisation des expériences en matière de gestion de la biodiversité (travaux des scientifiques). Faible connaissance des instruments de valorisation de la ressource existante en Afrique Francophone ;</li><li>• Faible coordination et partage d'expérience des efforts et bonnes pratiques pour la conservation de la biodiversité en Afrique Francophone. Les rapports du NBSAP ne reflètent pas toutes les réalités pays en matière de conservation de la biodiversité.</li></ul>
<b>Besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Implication des acteurs à toute échelle (scientifiques, les jeunes, les femmes, les PA et communautés locales, les parlementaires, le secteur privé et autres administrations sectorielles) ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités techniques, institutionnelles et infrastructurelles des parties prenantes ;</li> <li>• Renforcement de la recherche pour une meilleure connaissance du potentiel et des opportunités en rapport avec la biodiversité ;</li> <li>• Renforcement des actions en faveur du développement local.</li> </ul>
<b>Attentes internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des acteurs a toute échelle (scientifiques, les jeunes, les femmes, les PA et communautés locales, les parlementaires, le secteur privé et autres administrations sectorielles) ;</li> <li>• Renforcement des capacités techniques, institutionnelles et infrastructurelles des parties prenantes ;</li> <li>• Renforcement de la recherche pour une meilleure connaissance du potentiel et des opportunités en rapport avec la biodiversité</li> <li>• Renforcement des actions en faveur du développement local.</li> </ul>

## 2. Pour ce qui est de l'accès au financement/Mobilisation des ressources

<b>Axes de travail</b>	<b>Contribution du groupe</b>
<b>Contraintes/Barrières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de capacités pour développer les projets;</li> <li>• Complexité des critères d'éligibilité et mauvais arrimage avec les priorités nationales ;</li> <li>• Manque de coordination entre les bailleurs ;</li> <li>• Cofinancement demandé très important ;</li> <li>• Lourdeurs administratives pour le décaissement des fonds ;</li> <li>• Limitations des financements aux projets pilotes ;</li> <li>• Mauvaise connaissance de la biodiversité ;</li> <li>• Cadre légal non approprié ;</li> <li>• Assiette de taxation de la biodiversité non connu ;</li> <li>• Problèmes de redistribution des recettes ;</li> <li>• Faible taux de recouvrement des recettes ;</li> <li>• Manque de connaissance de la valeur de la biodiversité par le secteur privée;</li> <li>• Faible rentabilité immédiate càd court terme des activités commerciales liées à la gestion durable de la biodiversité ;</li> <li>• Manque de cadre règlementaire (politique et institutionnel) incitatif pour attirer les investisseurs internationaux privés.</li> </ul>
<b>Besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Flexibilité des critères d'éligibilité ;</li> <li>• Renforcement du dialogue entre les bailleurs et les pays bénéficiaires ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de capacité pour développer et mettre en œuvre les projets ;</li> <li>• Définir l'assiette de taxation de la biodiversité ;</li> <li>• Mener des inventaires pour connaître le potentiel des ressources ;</li> <li>• Révision du cadre légal et réglementaire ;</li> <li>• Développer des stratégies compréhensibles adaptées d'engagement du secteur privé.</li> </ul>
<b>Attentes internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des financements pour obtenir et aligner les données en vue du montage des projets ;</li> <li>• Prise en compte des cofinancements en nature ;</li> <li>• Identification des mécanismes de financement pour la mise à l'échelle ;</li> <li>• Appui technique pour la révision des cadres légaux, réglementaires et institutionnels internes ;</li> <li>• Support pour la valorisation de la biodiversité au niveau des pays ;</li> <li>• Support et appui technique pour évaluer et analyser les besoins en biodiversité au niveau des pays ;</li> <li>• Appui technique pour développer les stratégies en vue l'engagement du secteur privé.</li> </ul>

### 3. Pour ce qui est de l'amélioration de la Gouvernance

<b>Axes de travail</b>	<b>Contribution du groupe</b>
<b>Contraintes/Barrières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit de Dialogue et coordination entre acteurs ;</li> <li>• Faiblesse dans la transparence dans la gestion de Fonds ;</li> <li>• Instabilité des institutions et des Ressources humaines ;</li> <li>• Faible implication des parties prenantes dans le processus de négociation ;</li> <li>• Cumul de fonction des points focaux ;</li> <li>• Déficit de communication et faible redevabilité ;</li> <li>• Inadéquation entre les besoins et les offres de financement ;</li> <li>• Absence et/ou faible application des textes légaux ;</li> <li>• Faible planification des activités ;</li> <li>• Insuffisance des ressources à la disposition des points focaux ;</li> <li>• Déficit de suivi évaluation.</li> </ul>
<b>Besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les canaux de communication à tous les niveaux ;</li> <li>• Promouvoir et/ou Redynamiser les cadres de concertations ;</li> <li>• Appliquer les régimes des sanctions ;</li> <li>• Financement en fonction des besoins prioritaires des Etats ;</li> <li>• Réaliser les études d'impact pré et post projet ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation entre le budget et les activités des points focaux ;</li> <li>• Promouvoir des PPP ;</li> <li>• Résilience dans la gestion des institutions et des ressources humaines ;</li> <li>• Meilleure planification des activités.</li> </ul>
<b>Attentes internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités et transfert des compétences ;</li> <li>• Appuis techniques et financiers ;</li> <li>• Adéquation entre les appuis et les besoins/priorités des Etats ;</li> <li>• Appui à la recherche – développement.</li> </ul>

#### 4. Pour ce qui est de l'intégration de la biodiversité dans la planification économique et territoriale (Développement local)

<b>Axes de travail</b>	<b>Contribution du groupe</b>
<b>Contraintes/Barrières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de sensibilisation des décideurs ;</li> <li>• Absence Education environnementale de la jeunesse ;</li> <li>• Absence de Valeurs socio-économiques de la biodiversité ;</li> <li>• Faible volonté politique ;</li> <li>• Manque de ressources humaines qualifiées au niveau des secteurs économiques ;</li> <li>• Cadre juridique inadapté ;</li> <li>• Absence de financement pour la recherche</li> <li>• Manque de synergies et de complémentarités multisectorielles ;</li> <li>• Faible application et suivi évaluation des EES et EIE ;</li> <li>• Manque de mise en œuvre des politiques nationales d'aménagements du territoire au niveau des états ;</li> <li>• Faiblesse d'affectation budgétaire ;</li> <li>• Instabilité institutionnel des ministères verts ;</li> <li>• Chevauchement des attributions ;</li> <li>• Manque bonnes synergies dans la gestion des ressources partagées ;</li> <li>• Manque des financements des statistiques et données fiables ;</li> <li>• Manque de suivi-évaluation des programmes de biodiversités ;</li> <li>• Manque de formations et de spécialistes de haut niveau en matière de biodiversité.</li> </ul>
<b>Besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes de base ;</li> <li>• Renforcement de capacités ;</li> <li>• Sensibilisation de l'ensemble des acteurs ;</li> <li>• Mettre en œuvre les politiques Aménagements du territoire et des outils ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la recherche pour développement de la biodiversité.</li> </ul>
<p><b>Attentes internationales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités ;</li> <li>• Appuyer la mise en œuvre des politiques nationales d'aménagements du territoire et des outils d'applications ;</li> <li>• Orienter les appuis internationaux en tenant compte des spécificités nationales ;</li> <li>• Rendre les appuis financiers sensibles à la biodiversité ;</li> <li>• Renforcer les capacités des pays en matière de recherches et de transferts de technologies ;</li> <li>• Renforcer le processus de valorisation des services Ecosystémiques et de la rentabilité économique des ressources génétiques des pays ;</li> <li>• faciliter l'accès direct des institutions nationales et régionales africaines aux ressources financières ;</li> <li>• Appuyer le renforcement de la chaîne de valeur des statistiques (collecte de données, analyse, modélisation et aide à la décision) des pays africains.</li> </ul>



## Session 7 : Clôture

A la fin des discussions, le consultant principal sur ce processus, le Professeur Jo MULONGOY a animé cette session de clôture et de conclusion. Il a présenté des observations générales sur l'organisation, le contenu et le suivi de l'atelier.

### **1. De l'organisation**

Les organisateurs et coordinateurs de l'atelier avaient utilisé des méthodes effectivement adaptées aux objectifs de l'atelier, notamment la façon dont les participants avaient été introduits en les identifiant sur base de leurs écorégions d'origine, plongeant ainsi, déjà à ce stade, les participants dans la présentation d'ouverture/liminaire sur l'état et l'évolution de la biodiversité.

Cependant, des réunions préliminaires des personnes - ressources auraient permis une meilleure coordination des présentations et possiblement la préparation d'une documentation qui aurait été distribuée aux participants et leur permettre une préparation plus approfondie avant la réunion. Les représentants de chaque pays auraient pu se préparer pour la présentation de leurs expériences dans la mobilisation des ressources pour la biodiversité en mettant l'accent particulièrement sur les instruments utilisés et les opportunités et les obstacles. Il faut cependant reconnaître le temps limité entre le moment où la décision d'organiser l'atelier avait été prise et les dates de sa tenue. Lors des interactions avec les participants, les personnes - ressources ont fourni des références bibliographiques nécessaires.

### **2. Du contenu**

L'atelier a largement atteint ses objectifs de permettre l'échange d'idées et d'expériences sur les voies et moyens de mobiliser davantage des ressources afin de réduire les déficits de financement de la biodiversité qui sont très importants en Afrique. Bien plus, les participants se sont familiarisés avec des outils de planification, de surveillance et de gestion stratégique du financement de la biodiversité.

Les présentations des personnes-ressources étaient bien développées et dans un langage qui a permis aux participants de mieux appréhender (i) les domaines de la biodiversité qui nécessitent une attention particulière, notamment après 2020, (ii) les concepts importants dans la mobilisation des ressources y compris en particulier le fait que la «Stratégie de mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation des trois objectifs de la convention» consiste non seulement à générer ou mobiliser des fonds en vue de réduire le déficit de financement de la biodiversité mais aussi à réorienter les flux financiers existants vers les programmes sur la biodiversité, à éviter, éliminer ou modifier les politiques et les dépenses contre-productives existantes, et à utiliser les ressources financières de manière plus efficace et efficiente.

Les quelques présentations sur les expériences nationales et celles de la société civile ont mis en évidence plus les besoins de développer et réaliser les stratégies nationales de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) que les instruments à utiliser. C'est dommage que très peu de pays francophones d'Afrique participent à l'initiative BIOFIN qui a permis à certains pays comme

les Seychelles et plusieurs pays de l'Afrique australe de progresser dans l'examen des politiques et des institutions de financement de la biodiversité, la revue des dépenses en biodiversité, l'évaluation des besoins financiers et le Plan de financement de la biodiversité avec les instruments associés.

Sans savoir exactement ce que sera le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, l'atelier avait essayé de projeter la stratégie de mobilisation des ressources pour l'après-2020 en ayant à l'esprit les programmes et projets en cours ou prévus sur base des stratégies et plans d'action nationaux et autres engagements des pays africains, notamment le programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 opérationnalisé par les 5 priorités de la Banque africaine de développement.

### **3. Du suivi**

En vue de développer des messages pour le panel d'experts établi dans la décision 14/22 de la CDB, l'atelier avait développé des listes de contraintes/obstacles, besoins et attentes internationales en relation avec les 4 thèmes suivants : (i) intégration de la biodiversité dans la planification économique et territoriale (Développement local) ; (ii) amélioration de la Gouvernance; (iii) accès au financement/mobilisation des ressources ; et (iv) capitalisation/valorisation des bonnes pratiques locales/nationales/régionales. Ces listes devraient être accompagnées de textes explicatifs pour être utilisables.

Au cours des échanges, les participants ont profité du fait d'être réunis pour entamer également des réflexions sur une position commune sur les voies et moyens que l'Afrique pourra utiliser pour réduire les déficits dans le financement de la conservation et utilisation durable de la biodiversité et services écosystémiques dans la période post-2020. On estime actuellement que les besoins de conservation de la biodiversité en Afrique sont satisfaits à moins de 10%. L'Afrique sera plus forte dans les négociations pour l'après 2020 si elle peut améliorer l'estimation de la valeur de sa biodiversité et du coût des besoins pour sa conservation et utilisation durable. L'Afrique peut profiter d'un large éventail d'instruments financiers pour atteindre ses objectifs identifiés dans les Stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité et les autres engagements relatifs à la biodiversité. Les éléments suivants avaient été proposés pour une position commune possible: (i) Biodiversité, un atout pour l'Afrique qui est sous pression; (ii) Progrès limité dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) et déficit dans le financement des SPANBs ; et (iii) Succès des mesures prises, et voies et moyens pour réduire les déficits de financement.

Le rapporteur a fini sa présentation avec des remerciements à l'endroit de la GIZ, son staff, du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la RDC et tous les participants.

En effet, pour la prochaine réunion de janvier 2020 en Allemagne, et pour tant d'autres encore relatives à la CDB, le rapporteur a relevé que **les pays africains sont appelés à mieux se concerter et à adopter des positions communes basé sur un argumentaire clair.**

Cet argumentaire devra contenir les éléments suivants :

- **Les généralités sur la biodiversité** : qui ne devront pas être légères, mais bien argumentées. Elles devront notamment présenter les pressions sur la biodiversité

(externe et interne), présenter les tendances actuelles sur l'état de la biodiversité et une projection pour une meilleure conservation de la biodiversité ;

- **La définition des besoins financiers pour réussir la mise en œuvre de la CDB :** les Etats devront présenter clairement les besoins financiers dont ils ont besoin pour mettre en œuvre la CBD ainsi que différents autres outils de mise en œuvre de cette Convention, dont leurs SPANB ;
- **Les contraintes de la mise en œuvre de la CDB et la protection de la biodiversité :** partant de leurs réalités spécifiques, les Etats devront relever des situations qui rendent difficile la mise en œuvre de la CBD dans leurs pays. C'est le cas des besoins en renforcement des capacités, par exemple ;
- **Les suggestions pour l'Afrique :** les Etats devront déjà avoir des propositions claires et réalistes pour la période post-2020, notamment la protection de leurs forêts.

\*\*\*\*\*

## Références

- Agenda de travail de l'atelier
- Liste des participants



## Atelier régional préparatoire sur le financement de la biodiversité et la mobilisation des ressources pour l'appui du cadre mondial pour la biodiversité après 2020

en Afrique francophone

### Agenda du 6 au 8 Novembre 2019

Jour 1: 6 Novembre	
9h00 – 10h00	<i>Enregistrement et café</i>
10h00 – 12h30	<p><b><u>Session 1 : Ouverture et introduction</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cérémonie d'ouverture <i>Mot de bienvenue CTP BGF</i> <i>Mot d'ouverture, SG Ministère de l'Environnement</i></li> <li>• Présentation des participants et des attentes</li> <li>• Introduction aux objectifs et à l'ordre du jour de la réunion <i>Modérateur</i></li> <li>• Photo de famille</li> <li>• Briefing de sécurité</li> </ul>
12h30-14h00	<i>Déjeuner</i>
14h00 – 15h30	<p><b><u>Session 2 : Etat et tendances de la biodiversité</u></b> Biodiversité et services écosystémiques en Afrique - L'évaluation régionale de l'IPBES et les 6èmes rapports nationaux <i>K. Jo Mulongoy, Institute for Enhanced Livelihoods</i></p> <p><b><u>Session 3 : Définition du contexte : Financement durable de la biodiversité</u></b> Introduction et Concepts du Financement de la Biodiversité <i>Hervé Barois, UNDP Biofin Initiative</i></p> <p><i>Questions et réponses</i></p>
15h30 – 16h00	<i>Pause café</i>
16h00 – 17h30	<p>5 dimensions de l'outil/exercice d'intégration en guise d'introduction (mobilisation de toutes les sources) <i>Danièle Fouth, GIZ</i></p> <p>Questions et réponses Synthèse et conclusions jour 1 <i>Modérateur</i></p>
17h30	Fin du travail Jour 1

### Jour 2: 7 Novembre 2019

9h00 – 10h30	Récapitulatif jour 1, agenda du jour
--------------	--------------------------------------

	<p><b><u>Session 4 : Financement de la biodiversité et mobilisation des ressources à l'appui du cadre mondial pour la biodiversité après 2020</u></b></p> <p>Mobilisation des ressources dans le processus post-2020 <i>NN, CBD Groupe d'Experts pour la mobilisation des ressources</i></p> <p>Financement de la biodiversité et mobilisation des ressources nationales pour la biodiversité nationale, <i>Guyguy Mangoni, UNDP</i></p> <p><i>Questions et réponses</i></p>
10h30 -11h00	<i>Pause café</i>
11h00 – 12h30	<p><b><u>Session 5 : Financement de la biodiversité et solutions de mobilisation des ressources</u></b></p> <p>Contribution/ vue d'ensemble des principales catégories d'instruments et de mécanismes <i>Mounir Temmam, Consultant</i></p> <p><i>Questions et réponses</i></p> <p>Expériences/meilleures pratiques des pays partenaires et des organisations</p>
12h30-14h00	<i>Déjeuner</i>
14h00 – 15h30	<p>Expériences/meilleures pratiques des pays partenaires et des organisations II</p> <p>Examen et synthèse des principales conclusions pertinentes pour le financement de la biodiversité et la mobilisation des ressources dans le cadre de la biodiversité pour l'après-2020</p>
15h30 – 16h00	<i>Pause café</i>
16h00 – 17h30	<p><i>Café mondial</i></p> <p><i>Eléments constitutifs du financement de la biodiversité et les composantes de mobilisation des ressources du cadre mondial pour la biodiversité après 2020, par exemple la mobilisation des ressources nationales.</i></p> <p>Récapitulatif et conclusions jour 2</p>
17h30	<b><i>Fin du travail Jour 2</i></b>

<b>Jour 3: 8 Novembre</b>	
9h00 – 10h30	<p>Récapitulatif jour 2, agenda du jour</p> <p><b><u>Session 5 : Bilan et perspectives</u></b></p> <p>Mise en commun : Discussion de synthèse en plénière</p> <p><i>Groupes de travail : expériences de mobilisation de ressources dans le cadre de la CDB et recommandations / perspectives sur ce qui est nécessaire pour l'après-2020</i></p>
10h30 -11h00	<i>Pause café</i>
11h00 – 12h30	<p>Restitution des groupes</p> <p><b><u>Session 6 : Clôture</u></b></p> <p>Rapport -Synthèse <i>K. Jo Mulongoy</i></p> <p>Commentaires</p> <p>Remarques de clôture</p> <p>Mot de clôture <i>Ministère d'environnement</i></p>

## LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Email	Pays
TCHUANTE TITE	Valérie	<a href="mailto:tvchuante@yahoo.fr">tvchuante@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:tvchuante@comifac.org">tvchuante@comifac.org</a>	Cameroun
NANA	Somanegré	<a href="mailto:somanegre26nana@gmail.com">somanegre26nana@gmail.com</a> <a href="mailto:nanasomanegre@yahoo.fr">nanasomanegre@yahoo.fr</a>	Burkina Faso
IDRISS	Mahamat Hassan	<a href="mailto:waldandi82@gmail.com">waldandi82@gmail.com</a>	Tchad
MABESSIMO	Cleoface Landry	<a href="mailto:landry_mabessimo@yahoo.com">landry_mabessimo@yahoo.com</a>	Central African Republic
DION	Elzear	<a href="mailto:dionelzear@gmail.com">dionelzear@gmail.com</a>	Central African Republic
N'TAIN	Yemou Jeanne	<a href="mailto:ntainjeanne@yahoo.fr">ntainjeanne@yahoo.fr</a>	CÔTE D'IVOIRE
KOYA	Natoueu Jean Claude	<a href="mailto:koyajc@gmail.com">koyajc@gmail.com</a>	Côte d'Ivoire
DIALLO	Ibrahima	<a href="mailto:kogguidiallo@gmail.com">kogguidiallo@gmail.com</a>	Guinée
ANDRIAMBELO EP RANAIVOSON	Fara Mihanta	<a href="mailto:faramihantaranaivoson@gmail.com">faramihantaranaivoson@gmail.com</a>	Madagascar
FELANTSOA	Miharivola Diadema	<a href="mailto:felantsoad@gmail.com">felantsoad@gmail.com</a>	Madagascar
BAROIS	Herve Jean-Pierre	<a href="mailto:herve.barois@undp.org">herve.barois@undp.org</a>	Seychelles
ABDOUCHAKOUR	Mohamed Abderemane	<a href="mailto:abdouchamed@yahoo.fr">abdouchamed@yahoo.fr</a>	Union des Comores
SOULAIMANA	Hassani Nouhou	<a href="mailto:snouhe@yahoo.fr">snouhe@yahoo.fr</a>	Union des Comores
ISSAKA	Maman Sani	<a href="mailto:issaka.mamansani@yahoo.fr">issaka.mamansani@yahoo.fr</a>	Niger
MAMAN	Bassirou	<a href="mailto:mbassirou1@yahoo.fr">mbassirou1@yahoo.fr</a>	Niger
NDIAYE	Boucar	<a href="mailto:ndiayboucar@gmail.com">ndiayboucar@gmail.com</a>	Sénégal
BEYALA Epse ELOUNDOU	Joséphine Thérèse B.	<a href="mailto:theresejosy.mbarga@gmail.com">theresejosy.mbarga@gmail.com</a>	Cameroun
SINDEU NYANGONO Epse DJAMY WANDJI	Diane Carole	<a href="mailto:dicasin@yahoo.fr">dicasin@yahoo.fr</a>	Cameroun
BANGAOUI BATADJOMO	Gervais	<a href="mailto:bangaoui05@yahoo.fr">bangaoui05@yahoo.fr</a>	Cameroun
BISSECK Epse YIGBEDEK	Monique Catherine	<a href="mailto:moniqueyigbedek@yahoo.fr">moniqueyigbedek@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:Yigbedek_monique@refadd.org">Yigbedek_monique@refadd.org</a>	Cameroun
KANA FOMEKONG	Aline Lore	<a href="mailto:alinekanafomekong@gmail.com">alinekanafomekong@gmail.com</a>	Cameroun

NGOMA	Angélique	<a href="mailto:masaf2@yahoo.fr">masaf2@yahoo.fr</a>	Gabon
NDAYIZEYE	Richard Nixon	<a href="mailto:ndarichnix@yahoo.fr">ndarichnix@yahoo.fr</a>	Burundi
HABIMANA	Faustin	<a href="mailto:habi_f@yahoo.fr">habi_f@yahoo.fr</a>	Burundi
Faller Constant Ganga Louamba	Guy	<a href="mailto:gangalouambaguy@gmail.com">gangalouambaguy@gmail.com</a> <a href="mailto:gangaguy72@gmail.com">gangaguy72@gmail.com</a>	Congo
MILONGO	Henri Edgard	<a href="mailto:milongoedgard@gmail.com">milongoedgard@gmail.com</a>	Congo
MOCHIRE MWENGE	Diel	<a href="mailto:mochirediel2000@gmail.com">mochirediel2000@gmail.com</a>	DRC -GOMA
NGOY SHUTCHA	Mylor	<a href="mailto:mylorshutcha@gmail.com">mylorshutcha@gmail.com</a> <a href="mailto:mylor.ngoyshutcha@unilu.ac.cd">mylor.ngoyshutcha@unilu.ac.cd</a>	DRC - Lubumbashi
MULONGOY	Jo	<a href="mailto:iel.jo.mulongoy@gmail.com">iel.jo.mulongoy@gmail.com</a>	Canada
TEMMAM	Mounir	<a href="mailto:mounir.temmam@eci.ma">mounir.temmam@eci.ma</a>	Maroc
IPANGA	Mike Mwaku	<a href="mailto:mikeipanga@yahoo.fr">mikeipanga@yahoo.fr</a> <a href="mailto:mikeipanga@gmail.com">mikeipanga@gmail.com</a>	DRC
MULOBA	John	<a href="mailto:johnmuloba@gmail.com">johnmuloba@gmail.com</a>	DRC
ANGE LUNDU	Marie	<a href="mailto:Hpresolution20@gmail.com">Hpresolution20@gmail.com</a>	DRC
MANGONI	Guyguy	<a href="mailto:guyguy.mangoni@undp.org">guyguy.mangoni@undp.org</a>	DRC
GAUTHIER	Mathilde	<a href="mailto:gauthierm1@afd.fr">gauthierm1@afd.fr</a>	DRC
FOUTH	Danièle	<a href="mailto:Danielle.Fouth@giz.de">Danielle.Fouth@giz.de</a>	DRC
TODT	Kimberley	<a href="mailto:Kimberley.todt@giz.de">Kimberley.todt@giz.de</a>	DRC
KAYOYO	Mignonne	<a href="mailto:Mignonne.kayoyo@giz.de">Mignonne.kayoyo@giz.de</a>	DRC
SPEY	Ina-Kathrin	<a href="mailto:Ina-kathrin.spey@giz.de">Ina-kathrin.spey@giz.de</a>	DRC
LILAKAKO MALIKUKA	Felix	<a href="mailto:felixcredo@gmail.com">felixcredo@gmail.com</a>	DRC
BOLALUEMBE	Claude	<a href="mailto:pybola25@gmail.com">pybola25@gmail.com</a>	DRC
Dr SEBAGENZI	Albert	<a href="mailto:sebagenzialbert@gmail.com">sebagenzialbert@gmail.com</a>	DRC
MBALE KUNZI	Henri	<a href="mailto:mbalehenri@yahoo.fr">mbalehenri@yahoo.fr</a>	DRC
NYANGI	Roderick Victor	<a href="mailto:rovinyant@yahoo.fr">rovinyant@yahoo.fr</a>	DRC
LIKUNDE	Therèse	<a href="mailto:therese.basayi@gmail.com">therese.basayi@gmail.com</a>	DRC
McNeilage	Alastair	<a href="mailto:amcneilage@usaid.gov">amcneilage@usaid.gov</a>	DRC
ATALLAH	Mirey	<a href="mailto:mirey.atallah@fonaredd-rcd.org">mirey.atallah@fonaredd-rcd.org</a>	DRC



de Dixmude	Arnold Jaques	<a href="mailto:Arnold.JACQUES-DE-DIXMUDE@eeas.europa.eu">Arnold.JACQUES-DE-DIXMUDE@eeas.europa.eu</a>	DRC
NDAYA	Clarisee		DRC





Mis en œuvre par :



**Programme de maintien de la Biodiversité et Gestion durable  
des Forêts (BGF)**

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
15, Av Papa Iléo (ex. Av des cliniques MEDD/ICCN)  
Kinshasa/ RD Congo  
Tél : +243 (0) 992902624  
+243 (0) 818591632  
Email : [bgf@giz.de](mailto:bgf@giz.de)  
Internet : [www.giz.de](http://www.giz.de)